BRANDS OF OYSTERS.

They Require Both Salt and Fresh Water—How They Live.

Oysters and their differences are matters of familiar knowledge probably to very few people. In the Boston market there are two distinct classes of oysters—native oysters and southern oysters. The native or northern oysters are those that grow north of New York, while the southern oysters grow for the most part in Chesapeake and Delaware bays. Chesapeake bay supplies Boston, New York and Baltimore, and Delaware bay supplies Philadelphia. It is perhaps not generally known that oysters require both salt and fresh water, and therefore have their beds in bays and the mouths of rivers that run into the sea. It takes an oyster about three years to become large enough for market purposes. Most of the oysters that are used are three, four or possibly five years old.

Just when the idea as to the seasons when oysters can be eaten originated it is now difficult to say; but there seems to be no doubt that it was long ago. Whatever the age of this belief that oysters may be eaten only in the months that contain the letter "r," it is, nevertheless, a mistaken one. The truth is that in summer people have little appetite for this kind of food, and out of this fact may have grown the belief that oysters are not good at that time.

The story of the oyster and its seasons is this: It spawns in July; in August it throws off the spawn and is left thin and watery. Then slowly it begins to fatten and grow fine in flavor. In September, when most people begin to eat them, after the summer, oysters are by no means in good condition. Even in November they are still somewhat thin, and not until December do they reach perfection. Then in January and February, when the thaws set in, the constant draining of the fresh water from the melting ice weakens the shells of the oysters, and again makes the oyster thin. In May, when the public will no longer eat them, oysters are again the finest in flavor and condition. There is really no reason why oysters should not be eaten in June and July, if the taste of the roe is not considered unpleasant. In fish this is often thought a delicacy. It seems likely, however, that oysters will still be avoided in May, for prejudice in the public mind is hard to uproot.

The spawn of the oyster is curiously sticky. When thrown off by the oyster it will catch anything in its way and fasten to it. Rocks and wooden piles are often encrusted with tiny oysters, and recently an old shoe was shown, taken from one of the oyster beds on the cape, that had no less than 20 oysters clinging to it, and not one of them was as large as an oyster cracker. If this shoe had remained in the bed for three years longer the oysters would have grown to the ordinary size that are seen in the market.—Boston Transcript.

SMOKELESS FIRES.

German Inventor Would Feed the Grate with Powdered Coal.

The Berlin correspondent of the London Times has given some particulars of a new invention by one Carl Wegener, which has for its object the elimination of smoke from a furnace, accompanied by a notable saving in the consumption of coal.

The success of the system depends upon feeding the furnace with powdered coal, instead of the "well-screened" lumps which have hitherto been regarded as the most advantageous form of such fuel. The coal dust is fed into the fire from a container in front by means of a tube which terminates in a revolving sieve. This sieve is kept in motion by the draft, and has the effect of scattering the fuel over the furnace in such a way that it is at once inflamed without smoke and with very little ash.

Coal of comparatively low quality can be economically used in this powdered form, and the only drawback to the process seems to be the necessity for using a separate machine for the grinding of the coal to powder. On the other hand, the slack or dust which forms a necessary by-product of the coal industry will find here a field for employment which will be much appreciated by owners of mines and merchants generally.

Foreordination in Court.

As judges and lawyers are fond of citing precedents, here is one from the judicial annals of the English commonwealth in Cromwell's time, when everybody of high or low degree was steeped to the lips in religious controversy. A fellow was up for sheep stealing.

"Judge," said he, "it was ordained before the foundation of the world that I should steal that sheep."

"Exactly," said the judge; "and it was ordained before the foundation of the world that you should receive 30 lashes for doing it."—The Green Bag.

Laws for Motor Vehicles.

England is said to have 83 acts of parliament regulating the use of motor vehicles, and France "270 pages of ordinances" on the subject.

AGE OF MAN.

Meeting of Modern and Prehistoric Man at America's Discovery.

The peculiar interest attaching to the meeting between the European navigators and the western barbarians is that—putting aside the discoveries of the Northmen in the tenth and eleventh centuries—it is the first meeting between modern and prehistoric man of which we have any account. Till the beginning of the nineteenth century the civilized world knew little or nothing of prehistoric man, and prehistoric anthropology was an unknown science. To have stated that man had existed on earth more than 4,000 years B. C. would have been regarded as heresy, and to have held that he had roamed over Europe when the mammoth crashed through its forests, and when the stately megaceros and reindeer browsed on its bogs, would have been considered the wildest folly. The stronger light that is being thrown on those times of long ago first shone in Denmark, where the study of runic stones and characters led to the disclosure of evidences of human occupation of that country far earlier than had ever heretofore been suspected. Subsequently, the finds at Abbeville, the discovery of the lake dwellings in Switzerland, the investigations in the caves of Kirkdale and Kent's Hole in England, with others too numerous to mention, awoke widespread interest in the newly arisen branch of investigation; learned men began to compare the remains and relics of the aborigines of America with those of Europe, and at length began to recognize that when Columbus landed on Guanahani, and was met by its painted and trembling inhabitants, the people of the old world, instead of finding men of a new kind, were really standing face to face with men such as in Europe had been extinct for nigh 2,000 years.—Lady Edith Blake, in Popular Science Monthly.

THE MOSQUITO.

One Term Applied to Several Varieties of Related Small Flies.

There is not one kind of gnat, or one kind of mosquito, but several kinds of them; and both names are loosely applied in conversation to cover a large variety of related small flies, almost all of them members of the genus Culex. The one point of similarity between the whole lot lies in the fact that they all suck blood; whenever we light upon a blood-sucking culex in England we say it is a gnat; while whenever we light upon one in any other part of Europe, Asia, Africa, or America, we say it is a mosquito. That is just a piece of our well-known British arrogance; we will not admit that there are such venomous beasts as mosquitoes in England, and therefore, when we find them, we call them by another name, and fancy we have got rid of them. As a matter of fact, mosquitoes of one sort or another occur in most countries, if not in all the world; they are most numerous, it is true, in the tropics and in warm districts generally; but they also abound in Canada, Siberia, Russia and Lapland. Even in the arctic regions, they come out in swarms during the short summer; and wherever ponds of stagnant waters abound in Finland or Alaska they bite as successfully and industriously while they last as in Ceylon or Jamaica. At least a hundred and fifty kinds are "known to science," and of these no fewer than thirty-five occur in Europe. Most of the European species bite quite hard enough to be popularly ranked as mosquitoes; the remainder are called by the general and indefinite name of flies—a vague term which covers as large an acreage of evil as charity.—Grant Allen, in Strand Magazine.

Of Course She Went.

"There! If that isn't just like a man!" she exclaimed, as she threw down the paper.

"What is?" he asked.

"Why, here is the story of a man who went to the Klondike, leaving his wife in San Francisco," she exclaimed, picking up the paper again. "He had a little money and built two houses, one of which he rented, and he was getting along famously until his wife started to join him. She took everything that they had in San Francisco with her, and was wrecked and lost it all. And she never would have started if it hadn't been for him."

"He wrote for her to come?"

"He wrote her not to come," she answered, with the accent on the "not." "He told her that it was no place for a woman, and that she'd better stay where she was. That's what started her, of course, and that's why I have no sympathy for him whatever. He ought to have known better. But I shouldn't wonder if the designing wretch did that just because he wanted to see her."—Philadelphia Item.

The Oldest Street.

The oldest street of which the world has knowledge is that referred to in Acts 9:2, when the Lord said unto Ananias: "Arise and go into the street, which is called Straight." At that time Saul's house was in Straight street, Damascus, and Ananias was directed to seek him there.

HE TURNED THE WHEEL.

The Professor Mistook the Fire Hydrant for a New-Fashioned Filter.

A certain eminent professor who had spent nearly the whole of his life in the classic shades of leanrning, and was about a century behind the times in every-day matters, came up to London last summer to attend some royal society or other, and put up at a well-known hotel not far from Charing Cross.

In the night he was taken with a violent thirst. He would have made a raid on the water supplied in his bedroom decanter, but his knowledge on such matters warned him that it was dangerous to touch water that had been standing in a room.

Therefore he slipped on his trousers and started out on a memorable expedition to find some water in a filter.

In the hall opposite the top of the stairs, he found a filter, a new-fashioned filter, though, such as he had never seen before. Instead of a glass or cup, there was a neat little rubber hose with a nicely polished nozzle.

"There," said the professor to himself, "now that's what I call a really sensible idea. I had no notion that anything so delightfully simple existed. I'll have one of these fixed at home. Get the water direct without disarranging one's mustache, too. I wonder how the thing works."

Presently his eye rested on the printed directions, which told him to turn the wheel on top as far as it would go.

"Ah, that's it," said the professor, and he placed the nozzle in his mouth and turned the wheel.

When the professor came to he found himself one stage lower on the stairs. At least his head was there, and his feet were one or two steps higher. The professor sat up.

"Did that on my back," he muttered, rubbing vigorously in several places.

Through the balustrading he saw a crowd of boys, porters, housemaids and half-dressed visitors standing around the "filter." The professor heard the manager call from his room:

"What's the matter there?"

"Oh, some idiot has turned on the fire hydrant."

Then the professor scrambled to his feet and crept up to his room, without participating in the general inquiry as to who that idiot might be.—London Answers.

ALMOST OBSOLETE.

The Hoecake Is Fast Disappearing from Southern Tables.

Most middle-aged persons remember well when corn bread was served upon nearly all tables in the south and west at least twice a day. Sometimes it appeared in the form of "hoecake" or "batter bread," and again in "pones." It was par excellence the bread of the negro, and every man who served in the confederate army was also a full graduate in the use of it. Now the darkies eschew it where wheat bread is to be obtained, and upon tables of thousands of southern and western whites it never appears at all, while others continue to use it only for dinner.

Now, why is this? Surely corn meal is as it ever was. Those who sincerely, but probably mistakenly, believe that "waterground" meal is better than the product of mills turned by steam can always find a supply of that in most cities, and it is common enough in the country. There is no trouble about the meal but we doubt whether the art of cooking it has been preserved. The high-toned colored damsels who are turned out by our public schools are not the adepts that our old Aunt Peggys were. No self-respecting pan of dough would be conjured into shape by such unskilled hands. And then we may seriously doubt whether corn bread can be cooked in a stove as well as in an open fireplace.

The Indians laid their doughcakes between layers of forest leaves or upon the hard ground, and cooked them in the hot ashes. Hence "ash cake," a very luscious product, indeed, when one has whetted his appetite for it by a long day's hunting. The hoecake was so-called because it was originally baked upon a hoe—that ever-ready and useful instrument of agriculture which is to be found upon every plantation. But later on cooking utensils were manufactured which took the place of the humble hoe. So, too, shingles were used whereupon to place the dough while it went through the process of becoming a well-done ash cake.—Richmond Dispatch.

A Homesick Cat.

A homesick cat has excited the pity of many wealthy New London people. The animal's old household recently moved to Boston, and this pet being left behind refused to eat, and soon was reduced to a skeleton. The most tempting dishes were pushed under the feline nose with no effect. As a last resort some kindly interested people took the cat to Boston on a visit to its old family, where, with demonstrative joy, it eats voraciously and is rapidly getting fat again.—Our Dumb Animals.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année Edition quotidienne. $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété et Résidence de Valeur dans le Sixième District.

Formant le coin des rues Chestnut et Foucher, dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Aline et Colisée.

Alden McLellan vs Fred'k J. Odendahl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,139.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 22 septembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dépendances là-dessus, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situés dans le Faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 5 6 7 et 8 de l'ilet No 32 lequel est borné par les rues Plaquemines (maintenant Colisée) Chestnut, Aline et Foucher, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente et un pieds trois pouces de face à la rue Chestnut sur cent vingt et un pieds et six pouces de profondeur. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Chestnut et Foucher. Le tout selon un plan dressé par J. G. Dreux, voyer, daté le 2 avril 1855, annexé à un acte passé pardevant Théo Guyol, ancien notaire en cette ville, le 20 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Harry A. Hall, avocat pour le plaignant.
20 août—20 21 26—Sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Annette et Joséphine (maintenant Prieur), dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Céleatine (maintenant Johnson) et nouveau St Bernard.

Louis P. Bryant vs Mme Mary Mitchell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,572—En vertu d'un writ de fieri facias a moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre Camp et St Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 22 septembre 1898 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 59, borné par les rues Joséphine (maintenant Prieur), Annette, Célestine (maintenant Johnson) et Nouveau St Bernard, désigné par le numéro Un sur un plan fait par C. A. De Armas, voyer, le 14 décembre 1866 et déposé dans le bureau de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 27 de son livre de plans No 7, le dit lot mesurant trente et un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Annette sur cent vingt huit pieds de profondeur, et de face à la rue Joséphine (maintenant Prieur).

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Louis P. Bryant, avocat.
19 août—19 26—sept 2 9 16 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Sixième District, No 2308 rue Soniat.

Formant l'encoignure des rues Soniat et Long.

Otto M. Seidel vs Samuel B. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 57,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 13 octobre 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans cette partie connue comme Faubourg Avart et dans l'ilet borné par les rues Dufossat, Breslau, Long et Soniat, lequel dit ilet est désigné par le No quatre vingt douze dans le plan original dudit Faubourg Avart, la dite portion de terre formant l'encoignure des rues Soniat et Long et mesurant quatre-vingt-dix neuf pieds sur la rue Soniat par cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions:—1° Comptant pour un montant suffisant à payer la somme de cinq cents dollars ($5,00) pour un billet passé dû en date du 20 avril 1896 payable deux ans après date portant 8 0[0 par an d'intérêt à partir de sa maturité jusqu'au paiement $3,00 pour une copie de l'acte d'hypothèque $56.37 pour taxes d'Etat et de ville de 1897, $12.75 pour primes d'assurances sur la dite propriété, 5 0[0 d'honoraires d'avocats sur le susdit montant de $500 et sur l'intérêt le coût du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de Ville (s'il en est dû) sur la dite propriété.

2° L'acquéreur jusqu'au montant de son enchère assumera le paiement du billet restant de cinq cents dollars ($500) en date du 20 avril 1896, payable trois ans après sa date portant 8 0[0 d'intérêt par an à partir de sa maturité jusqu'au paiement, lequel dit billet est tiré par le défendant à son propre ordre et par lui endossé et est garanti par liens du vendeur.

3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
V. Foulon avocat pour le plaignant.
9 sept—9 10 16 23 30—oct 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Margaret Feran et Al. Vs Albert H. Kaiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 50,100—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants Mme Margaret Feran et Patrick Feran et en faveur du défendant Albert H Kaiser, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 octobre 1898, à midi des propriétés ci-après décrites à savoir:

Trois certains lots de terre situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans désignés comme lots Nos 13, 14, 15 dans l'ilet No 17, borné par les rues Arabella, Laurel, Market, et l'avenue Nashville. Lots Nos 13 et 14 mesurant chacun soixante pieds de face sur la rue Arabella par cent vingt pieds de profondeur. Lot No 15, formant l'encoignure des rues Arabella et Laurel et mesure trente pied sur la rue Arabella par cent vingt pieds des profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Charles Rosen, avocat pour le plaignant en exécution
9 sept—9 10 16 23 30—oct 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Premier District,

Connue comme les Nos 638 et 642 rue St-James au coin de la rue St-Thomas.

Mme Margaretha Jung vs Denis Donovan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,257 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 octobre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-James, Religious, St-Thomas (anciennement St-John Baptist) Celeste et Félicité et désigne par le No deux sur un certain plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 10 avril 1849, déposé dans le bureau de Hilary Breton Cénas, anciennement notaire en cette ville, ledit lot forme l'encoignure des rues St. James et St. Thomas et mesure 30 pieds de face à la rue St. James sur quatre-vingt-huit pieds deux pouces de profondeur et face à la rue St. Thomas entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond, neuf pieds deux pouces de largeur, commun au même et à d'autres lots adjoignants.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James B. Rosser jr, avocat pour le plaignant.
2 sept—3 9 16 23 30—oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété attrayante du Deuxième District,

Connue comme le No 129 rue Scott, entre les rues Canal et Douane.

Veuve B. Meyer vs Ernest L. Dagorret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,192—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 septembre 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 534 borné par les rues Canal, Douane, Pierce et Scott, désigné par la lettre D sur le plan annexé à un acte d'hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 26 mai 1897, signé par les parties pour identification conformément au dit plan le lot commence à une distance de quatre-vingt-un pieds neuf pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Douane et de là mesure trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
Félix J. Dreyfous, avocat pour le plaignant.
19 août—19 20 26—sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District

Connue comme le No 931 rue Histoire (maintenant Kerlerec).

Veuve J. DeJean vs Mlle Marguerite Ardill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57 097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le 22 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après decrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Histoire, Dauphine (anciennement Grands-Hommes), Bagatelle et Bourgogne (anciennement Craps), et marqué No Un sur un plan dressé par C. A. De Armas, en date du 12 janvier 1854 et mesurant trente-trois pieds et quatre pouces de face à la rue Histoire sur cent trente-deux pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Bourgogne et mesurant sur la ligne opposée le séparant du lot No Deux à savoir: Trente six pieds trois pouces de profondeur, de là courant sur une ligne oblique, une autre profondeur de soixante-huit pieds dix pouces, de là s'étendant vers la rue Bagatelle à une distance de dix pieds et de là s'étendant encore vers la rue Bourgogne a trente trois pieds jusqu'à ce qu'elle arrive à une première ligne de côté dudit lot No Un.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles J Théard avocat de la plaignante.
19 août—19 20 26—sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du septième district.

Formant l'encoignure des avenues Carrollton et St-Charles,

Dans l'ilet borné par les dites avenues et les rues Hampson et Dublin.

Joseph Tanner vs Louis F. Chalin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. située dans le septième district de cette ville dans l'ilet désigné par le No 8 V sur l'ancien plan de Carrollton, maintenant désigné comme ilet No 70 sur le nouveau plan du septième district, lequel est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, et les rues Hampson et Dublin; la dite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des avenues Carrollton et St Charles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Ernest J. Wenck, avocat pour le plaignant.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Grand Assortiment de Meubles de Maison.

Mme Elisabeth P. Smith, gardienne vs Henry L. Garland Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,054—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 26 septembre 1898, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres,

Un grand assortiment de meubles de maison consistant en lits Victoria, armoire à glace, Table à alonge, Stove, Vaisselles, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
E. Howard McCaleb, avocat pour le plaignant.
14 sept—14 19 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Premier District.

Otto Helmann vs David Lemley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,195.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lot No 19 situé dans le Premier District de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les avenues Carrollton et Cleveland et les rues Canal et Pierce, mesurant vingt-neuf pieds sept pouces de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles, la partie inférieure du lot dix-huit mesurant trente-deux pieds six pouces sur la ligne du lot No dix-neuf, vingt-deux pieds trois pouces et sept lignes de face à l'avenue Cleveland, de là sur une ligne courant à la ligne le séparant des lots 17 et 18, de là à vingt et un pieds trois pouces et deux lignes à la ligne du lot No dix-neuf, aussi la partie inférieure du lot No dix-sept, mesurant trente-deux pieds six pouces sur la ligne du lot No dix-neuf, de là vingt et un pieds trois pouces et deux lignes vers l'avenue Carrollton sur la ligne le séparant des lots 17 et 18, de là sur une ligne courant à la ligne le séparant des lots 17 et 16 sur lesquels il mesure vingt pieds dix pouces et cinq lignes à la ligne du lot No dix-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
W. F. Brewer, avocat pour le plaignant.
26 août—26—sept 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété attractive et de valeur du Sixième District.

Connue comme No 3418 rue Colisée entre la rue Delachaise et l'avenue de la Louisiane.

Charles C. Fee vs Marie Thérèse Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,984.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 22 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 277 ou 15, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Colisée ou Plaquemine, Chestnut et Delachaise, étant le cinquième lot de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Colisée et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles, le dit lot de terre commençant à une distance de cent vingt-huit pieds un pouce et sept lignes de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Colisée, étant le lot No 9 et portant le numéro municipal 3418, rue Colisée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Harris Gagne, avocat pour le plaignant.
20 août—20 26—sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur et Améliorée du Sixième District.

Connue comme Nos 3965 et 3967 rue Annonciation, entre les rues Austerlitz et Constantinople.

Joseph Batt vs Mlle Rosalie Betbeze

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 57,259—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 29 septembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 150 borné par les rues Laurel, Annonciation, autrefois Jersey, Austerlitz et Constantinople; les dits lots sont désignés par les numéros cinq et six sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent vingt cinq pieds un pouce entre lignes parallèles, mesure américaine, et ils figurent sur un plan de 2093 lots de terre fait par Augustin S. Phelps daté le 15 février 1849 et sont déposés en l'étude de J. R. Beard, notaire en cette ville, dont une copie lithographiée desquels est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane; ledit ilet étant désigné sur ledit plan par le No onze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. K. Skinner, avocat pour le plaignant.
27 août 27—sept 2 9 16 23 29

AVIS AUX CREANCIERS.

Norman et Lincoln vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,113—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Marques, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
16 sept—16 20 25 Greffier.

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des débours pour le mois de juillet 1898 présenté par A. G. Ricks, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Dinkelspiel et Hart, avocats Greffier.
8 sept—8 12 17

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERI

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du sixi district.

Alfred Jardet vs Wm F. Piper.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE L Nouvelle-Orléans—No 25,487—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 octobre 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre da le sixième district de cette ville, dans l'il borné par les rues Général Taylor, Austerlit Laurel et Constance, désigné comme lot N 14 et mesurant vingt-neuf pieds un pou trois lignes à la rue Général Taylor sur ce deux pieds cinq pouces trois lignes sur côté et cent six pieds trois pouces trois lign de l'autre côté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
B. Ory, avocat pour le plaignant.
10 sept—10 12 16 23 30—oct 7 13